



Procès-verbal du conseil d'administration du 25 février 2016

Le conseil d'administration de l'EFR s'est tenu le jeudi 25 février 2016 en visioconférence entre le Ministère de l'enseignement supérieur à Paris et de la recherche et l'École française de Rome, sous la présidence de Jean-Louis Ferrary. La séance s'ouvre à 9h00.

Membres présents ou représentés (12)

Mme Elena AVELLINO, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
Mme Simone BONNAFOUS, directrice générale pour l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle au MESR, représentée par M. Pascal GOSSELIN ;
M. Xavier DARCOS, secrétaire perpétuel de l'ASMP, représenté par Philippe LEVILLAIN ;
M. Roland ÉTIENNE, professeur émérite à l'université Panthéon-Sorbonne ;
M. Jean-Louis FERRARY, directeur d'études à l'EPHE ;
Mme Hélène FRANCHI, représentante élue des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé de l'EFR ;
M. François GASNAULT, conservateur général du patrimoine ;
Mme Éloïse LETELLIER-TAILLEFER, représentante élue des membres de l'EFR ;
M. Stéphane GIOANNI, représentant élu des autres personnels d'enseignement et de recherche ou assimilés de l'EFR ;
Mme Anne GRILLO, directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des affaires étrangères et européennes, représentée par M. Philippe DEVAUD ;
Mme Cristina LA ROCCA, professeur à l'université de Padoue ;
M. Michel ZINK, secrétaire perpétuel de l'AIBL, représenté par M. André VAUCHEZ.

Assistaient également à la séance

M. Stéphane BOURDIN, directeur des études, EFR ;
M. Clément PIEYRE, responsable de la bibliothèque de l'EFR ;
Mme Pascale GARCIA, responsable administrative de l'EFR ;
M. Jean Louis PESENTI, agent comptable de l'EFR ;
Mme Claude POUZADOUX, directrice du CJB ;
Mme Nathalie ROQUES, DGSIP, MENESR ;
Mme Catherine VIRLOUVET, directrice de l'EFR.

Absents excusés

M. Alain FUCHS, président du Centre national de la recherche scientifique ;
M. Alain TALLON, professeur à l'université Paris-Sorbonne.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015 ;
2. Informations de la directrice ;
3. Compte financier 2015 ;
4. Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2015

Après corrections de forme et de coquilles, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Informations de la directrice

La directrice de l'École française de Rome (EFR) tient à remercier les cinq membres du conseil d'administration (CA) qui ont accepté d'expertiser des demandes de programmes pour le prochain contrat quinquennal. On dénombre 102 demandes de subvention dont 35 en partenariat avec une autre école française à l'étranger (EFE). Elle porte aussi à la connaissance du CA le nombre de candidatures à un poste de membre de l'EFR pour l'année universitaire 2016-2017 (126). Avec 7 postes vacants à pourvoir, le mois de mars s'annonce sous le signe d'un grand travail de sélection.

Le président du CA fait remarquer que le nombre de demandes de programmes en partenariat avec une autre EFE, soit 35, est déjà supérieur au nombre de programmes à approuver (30). Le partenariat avec une EFE n'est donc pas un critère suffisant.

Par ailleurs, il s'enquiert du procès en cours et pour lequel 100.000 euros ont été provisionnés. L'ancienne employée de l'EFR n'a pas fait de recours suite à la décision finale du juge. L'agent comptable de l'EFR informe par ailleurs le CA d'une procédure de recours auprès du tribunal administratif régional contre une décision de la Surintendance à l'encontre de l'EFR interdisant l'utilisation de la galerie du bâtiment de place Navone comme un espace commercial (projet de location au bar attenant). Cette procédure sera longue.

Roland Étienne demande si les membres du CA participant à la procédure d'évaluation des projets pour le prochain quinquennal seront invités au prochain conseil scientifique. Il est répondu par l'affirmative.

3. Compte financier 2015

En fonctionnement

Les dépenses en 2015 se sont élevées à 7.689.665 euros, les recettes s'élevant à 7.952.435 euros. On constate donc un excédent de 262.270 euros, ce qui est un bon résultat.

Recettes : Les différents postes de recettes sont, par ordre d'importance en matière de subvention, la subvention pour charge de service public (6.200.283 euros), les autres subventions (ERC 81.497 euros et ANR 72.757 euros), les participations diverses d'universités (françaises et italiennes) pour les différentes opérations scientifiques, et le mécénat. Les ressources propres de l'EFR concourent aux recettes à hauteur de 301.134 euros par la vente des livres, de 255.590 euros grâce aux encaissements de la structure d'hébergement place Navone, de 40.000 euros par l'indemnité

d'occupation du sol payée par le bar attenant au bâtiment de place Navone (sur 2015 n'ont été encaissés que les quatre derniers mois de l'année sur une base de 10.000 euros par mois, à la suite de la signature du contrat avec effet au 1^{er} septembre 2015), et de 15.415 euros par les participations des partenaires de l'EFR aux colloques.

Dépenses : Les dépenses de fonctionnement, d'un montant total de 7.689.665 euros, se composent principalement des dépenses de personnel (67 %). Les différentes charges de personnel, par destination, sont les suivantes : formation de niveau doctorat (rémunération du membre doctorant), bibliothèque (13 personnes sous contrat local et 2 fonctionnaires), recherche (19 fonctionnaires dont les membres docteurs), l'immobilier (6 personnes en contrat local) et le pilotage (15 sous contrat local et 5 fonctionnaires).

Les autres charges de fonctionnement concernent le coût de production et de diffusion des publications, le remboursement des frais de mission, les allocations spécifiques (boursiers et chercheurs résidents), les acquisitions de la bibliothèque, le nettoyage des sites, les honoraires (recours à un avocat pour le recours auprès du tribunal et recours à un prestataire externe pour la mise ne place d'une charte graphique de l'EFR), les fluides et les impôts sur les ordures ménagères (la Commune de Rome ayant supprimé un abattement dont bénéficiait l'EFR, cette mesure équivaut à une augmentation de 24.000 euros).

En investissement

L'équipement RFID de la bibliothèque a démarré en 2015 (91.189 euros sur 160.000 euros). L'EFR a procédé au remplacement de son unique véhicule par l'achat d'un véhicule électrique (21.148 euros). Par ailleurs, on décompte l'achat de logiciels, de divers matériels, le changement d'une chaudière au palais Farnèse (24.827 euros) et la poursuite des travaux d'économie d'énergie (42.930 euros).

Compte tenu des dépenses d'investissement et des opérations d'ordre, l'apport au fond de roulement s'élève à 201.960 euros.

Le fonds de roulement passe ainsi de 1.885.872 euros à 2.087.562 euros, soit 98 jours de fonctionnement (fonds de roulement global) ou 80 jours de fonctionnement (fonds de roulement mobilisable).

Le représentant du ministère remercie l'agent comptable pour les délais de transmission des documents à la cellule d'analyse financière.

André Vachez demande quel est le coefficient appliqué pour la dévaluation des publications de l'EFR. L'agent comptable indique qu'il a été décidé il y a cinq ans d'opérer l'abattement suivant : première année : 70 %, deuxième année : 90 % d'abattement, au-delà de la troisième année : 100 %. André Vachez indique que l'abattement complet à l'École des Chartes intervient à la sixième année.

Le président du conseil d'administration met le compte financier de l'année 2015 au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

4. Questions diverses

Roland Étienne s'enquiert de l'état d'avancement de l'activité du chargé de diffusion des publications de l'EFR et des autres EFE, désormais affecté à Paris.

La directrice de l'EFR confirme que le chargé de diffusion a pris ses fonctions à Paris dès le 1^{er} septembre 2015. L'intégralité du salaire est prise en charge par l'EFR, tandis qu'il consacre un

tiers de son temps à la diffusion des publications des autres EFE, comme une mission commune aux EFE. Pour les dépenses courantes (par exemple la participation des EFE au Salon du livre), l'EFR avance les frais, lesquels sont repartis entre les cinq EFE. Enfin, les charges sont réparties pour moitié entre l'EFR, et pour moitié entre les quatre autres EFE. Nathalie Roques fait part à l'assistance du calendrier prévu pour ce qui concerne la mission d'audit du chargé de diffusion pour ce qui concerne le projet commun aux EFE (diffusion commune). Un pré-rapport devrait être rendu fin février, et le rapport définitif fin septembre 2016. La directrice de l'EFR précise que la situation devrait être plus claire en juin 2016.

Les prochains conseils de l'EFR sont prévus à Rome le 23 juin 2016. Nathalie Roques indique que le ministère procède actuellement à la rédaction d'une lettre à l'intention de la directrice de l'EFR pour lui signifier le calendrier de contractualisation suite au renouvellement de son mandat.

La séance est close à 10h.